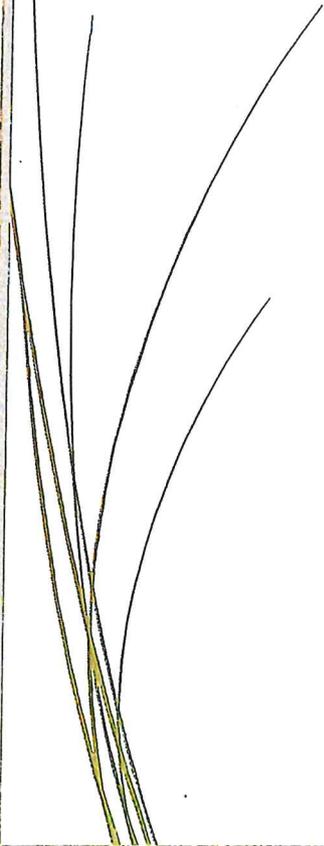


R É S I D E N C E
La Faverge



SOMMAIRE	PAGES
1. HISTORIQUE ET BUTS.....	1
2. MISSION, VALEURS ET CONCEPT ETHIQUE.....	1
2.1 Mission et valeurs.....	1
2.2 Concept d'accompagnement.....	2
2.3 Notre engagement envers tous les Résidents.....	3
2.4 Notre engagement envers toutes les Familles.....	3
3. ORGANISATION.....	3
3.1 Le Conseil de Fondation.....	3
3.2 Les Médecins responsables de la Résidence.....	4
3.3 Le Directeur et les Responsables de service.....	4
3.4 L'organigramme.....	5
3.5 La Réception et le secrétariat.....	6
3.6 Les horaires de visite.....	6
3.7 Les repas.....	6
3.7.1 Prendre un repas avec une visite.....	7
3.7.2 Préparer un repas d'anniversaire ou de famille.....	7
3.8 La cafétéria.....	7
4. PRESENTATION DE NOTRE RESIDENCE.....	7
5. CRITERES D'ADMISSION.....	8
6. LES PRESTATIONS SOCIO-HOTELIERES.....	8
6.1 Descriptif des différents types de séjour.....	8
6.1.1 Séjour d'observation ou long séjour.....	8
6.1.1.1 Prix journalier pour un séjour d'observation ou un long séjour.....	9
6.1.2 Court séjour.....	9
6.1.3 Centre d'Accueil Temporaire (CAT).....	9
7. NOS PRESTATIONS DU PRENDRE SOIN.....	10
7.1 Prestations médicales - Visites médicales.....	10
7.2 Prestations paramédicales.....	10
7.3 Prestations de réadaptation et de soutien à l'intégration sociale.....	10
7.3.1 Physiothérapie - ergothérapie – diététique.....	10
7.4 Prestations de soins corporels.....	10
7.4.1 Coiffeur.....	10
7.4.2 Podologue.....	10
7.5 Prestation d'animation.....	11
7.5.1 Activités intra et extra-institutionnelles.....	11
7.5.2 Courrier et presse quotidienne.....	11
7.5.3 Recueillement.....	11
7.6 Soutien psychologique & médiation.....	11
8. COUVERTURE EN ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (RC).....	11

*Le terme « résident » utilisé tout au long de cette plaquette
de présentation comprend également « résidente »*



1. HISTORIQUE ET BUTS

Inscrite au Registre du Commerce depuis 1982 et placée sous l'égide de l'autorité de surveillance compétente, la Fondation a pour but central d'accompagner et de soutenir des personnes âgées et/ou fragilisées et/ou vulnérabilisées et/ou en situation de handicap, sans distinction d'âge.

La Fondation Résidence La Faverge (ci-après « la Résidence ») est un établissement sans but lucratif reconnu d'utilité publique par l'Etat de Vaud. Membre de la FEDEPS et membre du Réseau Santé Région Lausanne (RSRL) ; elle se réfère à un système qualité basé sur les normes ISO 9001 : 2015 et PRP Bienveillance et est au bénéfice du label « Entreprise citoyenne », qu'elle s'engage à mettre en œuvre au quotidien.

Reconnue par l'Etat de Vaud, la Résidence est conventionnée car signataire de la Convention Vaudoise d'Hébergement (CVHé). La Résidence met à disposition des résidents hébergés, un tarif reconnu et agréé par les services de la Santé Vaudoise et les caisses-maladie.

2. MISSION, VALEURS ET CONCEPT ETHIQUE

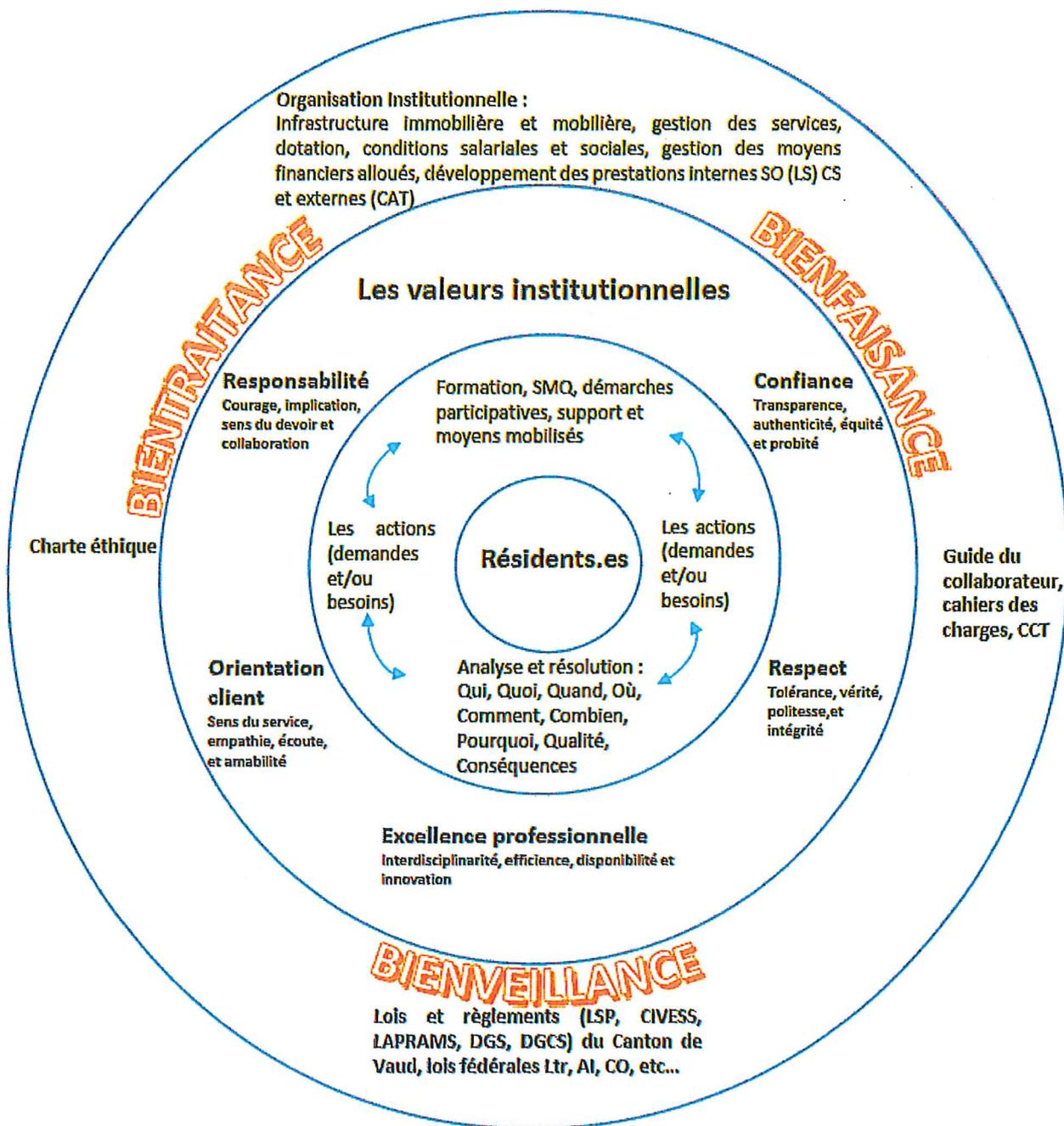
2.1 Mission et valeurs

Dans un cycle d'activités où la bienveillance, la bienveillance et la bienfaisance sous tendent l'ensemble des actions, la Résidence s'engage à :

-  Mobiliser une posture palliative, définie selon une vision actuelle car « Les soins palliatifs c'est la vie ! c'est guérir parfois, apaiser souvent et reconforter toujours »
-  Promouvoir les valeurs institutionnelles telles que :
 - Excellence professionnelle : Interdisciplinarité, efficacité, disponibilité et innovation
 - Confiance : Transparence, authenticité, équité et probité
 - Responsabilité : Courage, implication, sens du devoir et collaboration
 - Respect : Tolérance, vérité, politesse et intégrité
 - Orientation client : Sens du service, écoute, empathie, bienveillance et amabilité
-  Accueillir des personnes provenant de tout le district de Lavaux-Oron, ainsi que d'autres districts et réseaux du canton de Vaud et ceci sans distinction aucune.
-  Appliquer la charte éthique.
-  Porter une attention particulière dans le domaine de la sécurité des résidents, collaborateurs, visiteurs.
-  Collaborer avec d'autres institutions et avec les autorités compétentes, particulièrement avec l'Etat de Vaud.
-  Développer une qualité d'information et une politique d'accueil propices à un lieu de vie ouvert sur la société.



2.2 Concept d'accompagnement





2.3 Notre engagement envers tous les résidents

Nous offrons :

-  La pleine jouissance d'une atmosphère paisible, accueillante et chaleureuse qui favorise l'épanouissement de chacun.
-  Le confort et la sécurité d'une prise en charge professionnelle individuellement adaptée aux besoins présents, exprimés ou pressentis.
-  Le respect de la personne et de tout ce qui fait sa personnalité.
-  Un encadrement médical spécifique à l'état de santé de chacun
-  La liberté de vivre ses convictions religieuses, un accès à une aide spirituelle ou religieuse s'il le souhaite, un accompagnement de qualité en fin de vie dans le respect strict des règles déontologiques ainsi que des us et coutumes.
-  Les moyens nécessaires et adaptés pour que chacun puisse faire bon usage de ses droits et de ses libertés, exprimer ses besoins, ses souhaits, ses conseils, ses projets et suggestions d'amélioration, ses encouragements, ses joies et ses peines ainsi que ses doléances et apporter sa précieuse collaboration à la vie communautaire.

2.4 Notre engagement envers toutes les familles

-  Une collaboration étroite pour toutes décisions concernant leurs proches, la possibilité de participer à la vie sociale de l'institution, une disponibilité et une écoute de qualité.
-  La possibilité de communiquer librement avec les différents services de l'institution et d'apporter un soutien régulier à leurs parents.

3. Organisation

3.1 Le Conseil de Fondation

Président

M. Pierre-Alain Ducret

Vice-Président

M. Nicolas Martinet

Membres du Conseil de Fondation

Mme Corinne Delessert

Mme Diane Redard

M. Stéphane Saugy

M. Alessandro Pian

Mme Monique Ryf

M. Max Zweifel

Directeur, Voix consultative

M. Pierre-André Goumaz



3.2 Les médecins responsables de la Résidence

Médecin responsable

Dr Marc Polikowski

Médecin spécialiste FMH

Médecin responsable (remplaçant)

Dre Eve Rubli-Truchard

Médecin associée au CHUV, Responsable de l'unité des longs séjours dans le Service de gériatrie et de réadaptation gériatrique, en charge de la chaire de soins palliatifs gériatriques

3.3 Le Directeur et les Responsables de services

Directeur

M. Pierre-André Goumaz

Responsable du service des soins - Infirmier-chef

Co-responsable du service de l'accompagnement

M. Luis Sampaio

Responsable du service d'animation / CAT

Co-responsable du service de l'accompagnement

Mme Justine Richard

Responsable de la formation

Mme Justine Richard

Responsable du service administratif

Mme Isabelle Neyret

Responsable du service Restauration / Hôtellerie

Mme Tanja Hauser

Responsable du Système Qualité

Mme Tanja Hauser

Responsable du service technique

M. Daniel Monnier



3.4 Organigramme

Carte des processus - Organigramme de la Fondation Résidence La Faverge depuis le 01.08.2020

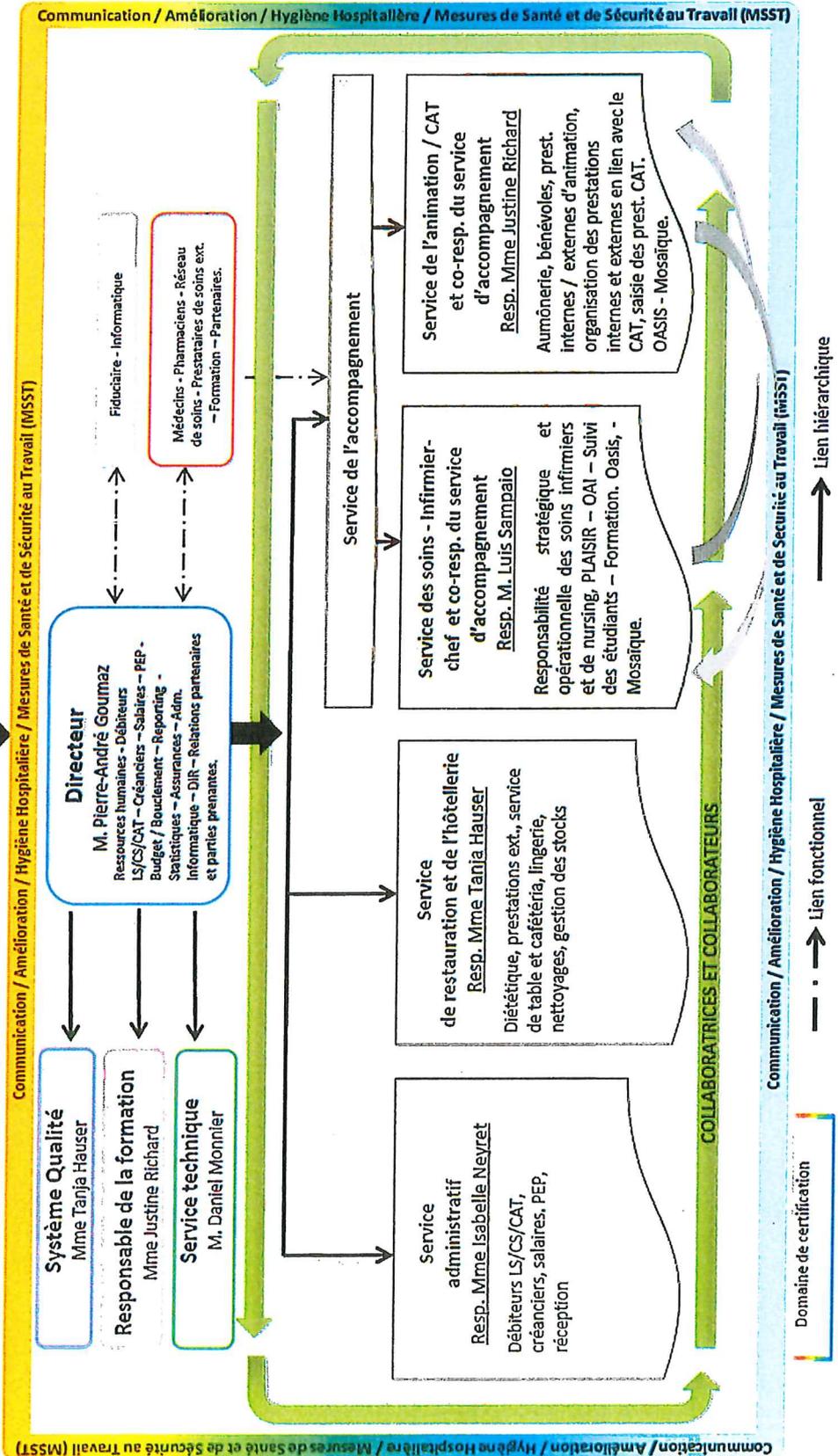


Conseil de Fondation (4 rencontres / an)

Président : M. Pierre-Alain Ducret;

Vice-Président : M. Nicolas Martinet

Membres : Mme Diane Redard membre et secrétaire au CF ; Mme Corinne Delessert ; Mme Monique Ryf ;
M. Alessandro Pian ; M. Jacques Chollet ; M. Philippe Modoux ; M. Max Zweifel ; M. Stéphane Saugy.





3.5 La Réception et le Secrétariat

La gestion des appels téléphoniques est assurée par le secrétariat et les renseignements divers sont à disposition auprès de l'équipe du secrétariat qui est ouvert la semaine :

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

En dehors de ces horaires, une boîte aux lettres, située dans le hall d'entrée du bâtiment est à la disposition de chacun. Notre responsable du service administratif, Mme Isabelle Neyret, se tient également à votre disposition, sur prise de rendez-vous (les lundis, mardis, mercredis et vendredis au 021 908 09 02), pour tout renseignement que vous pourriez désirer concernant les différentes démarches administratives, notamment celles à entreprendre lors de votre entrée au sein de notre Résidence.

3.6 Horaires de visites : « pas d'horaire imposé »

En tant que lieu de vie, la Résidence n'a pas souhaité mettre en place des horaires de visite ; nous conseillons toutefois à nos hôtes de prévoir leurs visites de préférence à partir de 10h30, samedis et dimanches compris en prenant contact préalablement avec le personnel soignant pour annoncer leur venue. Dès 19h30, les portes de l'établissement sont fermées et le personnel se tient alors à disposition des éventuels visiteurs pour vous ouvrir (sonnette au niveau de l'entrée principale).

3.7 Les repas

Les repas et boissons suivants sont prévus dans la journée :

-  Le buffet du petit déjeuner est ouvert dès 08h00 et jusqu'à 10h00
-  Une boisson est proposée vers 10h30
-  Le repas de midi est servi dès 12h00
-  Une collation est proposée à 15h00
-  Le repas du soir est servi dès 18h00
-  Une boisson est proposée en chambre au coucher

L'eau minérale et le vin sont inclus dans le tarif **Socio-HOTelier – SOHO** (cf point 6.1.1.1)

Les repas (buffet petit déjeuner, dîner et souper) se prennent en salle à manger au rez-inférieur du bâtiment. Les résidents sont servis à table et en chambre pour ceux qui sont alités.

Les repas et les collations, confectionnés au sein de notre établissement, font l'objet d'une validation préalable par une diététicienne diplômée.



3.7.1 Prendre un repas avec une visite

Dans le cas où le résident souhaite recevoir un visiteur pour partager un repas (menu du jour), il nous serait agréable d'être informés, 24 heures à l'avance et ce afin que nous puissions mobiliser nos meilleures ressources d'accueil et de service au sein de notre salle à manger ; le résident ou ses proches sont priés d'annoncer leur venue du lundi au vendredi au 021 908 09 08 ou, durant le week-end, au 021 908 09 74.

3.7.2 Préparer un repas d'anniversaire ou de famille

Sur demande, dans un cadre familial et convivial, notre établissement organise volontiers un repas d'anniversaire ou de famille à la cafétéria de la salle à manger ou dans notre salle polyvalente. Pour optimiser notre organisation nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre contact au minimum 72 heures à l'avance en contactant le secrétariat du lundi au vendredi au 021 908 09 08 ou, durant le week-end au numéro de téléphone 021 908 09 74.

3.8 La cafétéria

La cafétéria est ouverte en continu du lundi au dimanche.

10h15 à 17h30

Chaque résident a tout loisir de s'y installer ou d'y recevoir ses invités ou visiteurs. Des boissons et autres petits encas sont à disposition pour agrémenter un moment de convivialité.

4. PRESENTATION DE NOTRE RESIDENCE

La Résidence abrite, au sein de sa structure, une capacité d'accueil (séjour d'observation) de 24 chambres à 1 lit et de 14 chambres à 2 lits, ainsi qu'une chambre à 1 lit destinée à l'accueil de type court séjour.

Située à proximité des commerces et des prestations de services, le site de la Résidence s'intègre pleinement dans un agréable cadre de verdure.

Un sentier goudronné, accessible avec des moyens auxiliaires, permet aux résidents de se déplacer agréablement au sein de cet espace verdoyant, haut en couleur, et d'effectuer des haltes sur les bancs mis à disposition.

Ils peuvent également se rendre en toute quiétude à la cafétéria, dans les différentes salles à manger, les nombreux salons, les endroits de repos ou dans les locaux réservés aux activités d'animation.



5. CRITERES D'ADMISSION

La Résidence est ouverte à toutes les personnes répondant aux critères d'admission suivants :

-  Être atteint de troubles gériatriques ou psycho-gériatriques compatibles en milieu ouvert (absence de troubles du comportement majeur ou sévère qui pourraient représenter un danger pour le résident et/ou pour autrui)
-  Être fragilisé et/ou vulnérabilisé et/ou en situation de handicap, sans distinction d'âge.
-  Accepter la coordination par le BRIO (Bureau Régional d'Information et d'Orientation), dans le choix le plus adéquat lors de la recherche d'un séjour d'observation. Ce bureau organise dans les meilleurs délais le transfert des patients entre les différents établissements de soins en tenant compte des désirs de la personne et de ses proches ainsi que de l'évolution de la situation médicale.
-  Accepter en amont de la validation d'un séjour d'observation, un entretien d'évaluation effectué par la commission de pré admission de la Résidence, rencontre qui peut avoir lieu au domicile ou en milieu hospitalier ou apparenté.

6. LES PRESTATIONS SOCIO-HOTELIERES

6.1 Descriptif des différents types de séjour

6.1.1 SEJOUR D'OBSERVATION OU LONG SEJOUR

Les prestations **SO**cio-**HO**telières – **SOHO** comprises dans le forfait journalier sont les suivantes :

-  La mise à disposition d'un lit avec commande électrique dans une **chambre individuelle**, chambre qui comprend en plus comme mobilier standard : une table de nuit, une lampe de chevet, une prise téléphonique pour recevoir une ligne directe, la télévision, une table, des chaises et une armoire encastrée (penderie, rayonnage), des rails de suspensions pour tableaux, un coffre-fort en chambre nominatif
ou
-  La mise à disposition d'un lit avec commande électrique dans une **chambre double**, chambre qui comprend en plus comme mobilier standard : une table de nuit individuelle , une lampe de chevet, des rideaux de séparation entre les lits, des prises pour le téléphone, une télévision et un casque sans fil nominatif, une table, des chaises et une armoire individuelle encastrée (penderie, rayonnage), des rails de suspensions pour tableaux, un coffre-fort en chambre nominatif.
-  La libre utilisation des locaux communs, en particulier ceux dédiés aux loisirs.
-  Les repas, (cf point 3.7) y compris les régimes prescrits par le médecin. En cas d'intolérance alimentaire, un menu de remplacement est inclus dans le tarif SOHO.
-  Le service hôtelier incluant le service à table (ou en chambre si l'état de santé du résident le nécessite), le linge lavable en machine (le linge doit être marqué, uniquement pour les séjours d'observation), le ménage et le service technique relié au bâtiment et à son infrastructure.
-  La libre participation aux activités internes et courantes d'animation (cf point 7.5).



6.1.1.1 PRIX JOURNALIER POUR UN SEJOUR D'OBSERVATION OU UN LONG SEJOUR

Les montants qui composent le prix journalier sont fixés et imposés par les Services de l'Etat et sont modifiés chaque année. Vous trouverez, ci-dessous, les montants en vigueur au 1^{er} janvier 2022 :

Prix total de la journée	Fr. 189.70
- Les prestations SOHO de base	Fr. 157.85
- Participation financière du résident aux soins	Fr. 23.00
- Participation à l'investissement mobilier	Fr. 3.35
- Participation à l'entretien immobilier	Fr. 5.50

6.1.2 COURT SEJOUR

Les prestations socio-hôtelières comprises dans le forfait journalier sont identiques à celles du séjour d'observation. Le court séjour, qui doit être prescrit par un médecin, est une des prestations permettant le maintien à domicile. Il s'agit d'un séjour temporaire en institution prescrit par exemple, pour soulager les proches-aidants ou lors d'une sortie d'hospitalisation ou encore lorsque la personne doit encore bénéficier d'un traitement ou d'un suivi médical impossible à domicile. **Le court séjour ne peut être réalisé que par un résident vaudois. Le prix journalier est de CHF 60.- et sa durée maximale est de 30 jours par année.**

6.1.3 CENTRE D'ACCUEIL TEMPORAIRE (CAT)

Le CAT est une structure dite intermédiaire qui se situe entre le domicile et le milieu médico-social. La Résidence partage les ressources de l'établissement au profit d'une population vivant à domicile. Favorisant la dynamique de santé communautaire, le CAT contribue également à ouvrir la Résidence sur son environnement.

Pour cela, la Résidence accueille temporairement des personnes à qui elle propose, selon les besoins, un dîner et/ou un souper, un lieu adapté pour effectuer une sieste, des soins et/ou un temps d'animation, et ceci pendant la journée, du lundi au vendredi. Les transports sont effectués par le service CAT qui ira chercher les personnes à domicile avec les véhicules adaptés de l'institution.

Une partie des frais inhérents à de telles prestations peut être remboursée aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires (PC) de l'AVS.



7. NOS PRESTATIONS DU « PRENDRE SOIN »

7.1 Prestations médicales - Visites médicales

Les visites médicales sont organisées au minimum une fois par semaine au sein de notre Résidence, et ceci en respectant pleinement les droits du patient établi par l'Etat de Vaud, (réf. brochure SANIMEDIA).

7.2 Prestations paramédicales

Un des objectifs principaux de la mission de la Résidence est de formuler des projets de vie et de donner à chacun la possibilité de vivre avec dignité, respect et en toute sécurité.

Le personnel soignant utilise le concept de *Virginia Henderson* dans le but d'identifier les ressources et les besoins des résidents. L'interdisciplinarité induit la notion de collaboration. Elle permet à chacun d'échanger et de donner son point de vue sur la prise en charge du personnel soignant et de réévaluer le projet d'accompagnement de celui-ci.

Toutes les nuits deux veilleuses sont présentes dans le bâtiment afin d'assurer un encadrement sécuritaire.

7.3 Prestations de réadaptation et de soutien à l'intégration sociale

7.3.1 PHYSIOTHERAPIE – ERGOTHERAPIE - DIETETIQUE

Après un séjour à l'hôpital ou pour assurer un suivi de traitement approprié sur prescription médicale, un-e physiothérapeute, un-e ergothérapeute, un-e diététicien-ne sont à disposition des résidents pour élaborer un programme de soins personnalisé.

7.4 Prestations de soins corporels

7.4.1 COIFFEUR

Un salon de coiffure intégralement équipé est à disposition des professionnels indépendants du présent domaine, ceci afin de permettre aux résidents, s'ils le souhaitent, de pouvoir bénéficier de leurs compétences ; les tarifs sont affichés à l'entrée du salon.

Une prise en charge totale ou partielle de cette prestation est envisageable et ce par le biais de la garantie particulière de la LAPRAMS.

7.4.2 Podologue

Les soins de podologie sont prodigués par une podologue diplômée indépendante et ceci selon les tarifs en vigueur affichés à l'entrée de la salle de podologie.



7.5 Prestations d'animation

7.5.1 ACTIVITES INTRA ET EXTRA-INSTITUTIONNELLES

L'animation consiste à créer une ambiance chaleureuse dans l'institution, ainsi qu'un climat de sécurité, de confort et d'harmonie pour les résidents. L'animation est un état d'esprit que l'on cultive en appliquant les principaux buts de l'animation qui sont :

-  Permettre à chaque résident de participer à la vie sociale (à l'extérieur ou à l'intérieur de l'établissement)
-  Offrir une activité distrayante et par cette activité, favoriser l'intégration du résident au sein d'un groupe et/ou à la vie de la Résidence
-  Favoriser les échanges au sein du groupe et de la Résidence
-  Favoriser le développement ou maintenir les acquis du résident
-  Apporter aux résidents un accompagnement personnalisé, individuel et amener le résident à avoir des projets de vie. Situer le résident au cœur du projet

Une partie des frais inhérents aux prestations externes (spectacle, concert, manifestation de grande ampleur, etc.) peut être remboursée aux résidents bénéficiaires des prestations complémentaires (PC) de l'AVS.

7.5.2 COURRIER ET PRESSE QUOTIDIENNE

Le courrier personnel des résidents est distribué en chambre du lundi au samedi et la presse quotidienne est mise à disposition des résidents.

7.5.3 RECUEILLEMENT

Selon le programme des activités spirituelles mis à disposition des résidents, chacun peut à sa convenance assister aux rassemblements dédiés à la prière et ce quelle que soit son obédience.

7.6 Soutien psychologique et médiation

Mme Catherine Favre assure cette prestation, dont les coûts sont pris en charge par la Résidence. Titulaire de plusieurs CAS (médiation, communication non violente, accompagnement spirituel ainsi que d'un DEA en éthique de la relation d'aide), Mme Favre saura apporter les compétences nécessaires à soutenir et à accompagner de manière personnalisée tant les familles que les collaborateurs actifs au sein de la Résidence.

8. COUVERTURE EN ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (RC)

Les résidents sont couverts au titre de l'assurance Responsabilité Civile (RC) par la Résidence.



RÉSIDENCE
La Faverge

Route de Bulle 10 | 1610 Oron-la-Ville

***La Résidence La Faverge se réjouit de vous accueillir
et vous souhaite un agréable séjour***